

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie
nationale

Décision n° 13963 du 5 mars 2020
portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2006805S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés ;

Vu la circulaire n° 970980/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 3 septembre 2015 relative à la gestion des sous-officiers de la gendarmerie affectés outre-mer ;

Vu la décision n° 68565/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SMOB du 4 octobre 2019 portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale et des sous-officiers de gendarmerie, spécialistes « affaires immobilières »,

Décide :

Article 1^{er}

La demande outre-mer formulée par le maréchal des logis **DUMINIL** Corentin – Nigend : 339 699 – de la spécialité « administration et gestion du personnel » est agréée au titre du COMGEND GUYANE FRANÇAISE.

Article 2

Le terme de la validité de ces agréments est fixé au 31 décembre 2020.

Article 3

Compte tenu du caractère révocable de l'agrément, aucune mesure d'ordre privé à caractère définitif se rapportant au départ outre-mer ne devra être prise par le sous-officier dont la candidature est retenue avant la notification de son ordre de mutation individuel. Il sera rendu compte, sous la référence du présent timbre, de tout changement de position ou de situation intervenant postérieurement à la date de la décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le lieutenant-colonel,
adjoint au chef du bureau du personnel sous-officiers
du corps de soutien technique et administratif
de la gendarmerie nationale,
J.-J. Haye